



PRÉFECTURE DE LA VIENNE

Arrêté n° 2023-N147-POI-86-13

relatif à la réglementation de la circulation sur la RN 147
Communes de MIGNÉ-AUXANCES

- VU** le Code de la route ;
- VU** le Code de la voirie routière ;
- VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- VU** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème Partie – Signalisation Temporaire) approuvée par arrêté Interministériel du 6 décembre 2011 modifié ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 Avril 2004 relatif au pouvoir des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** l'arrêté interministériel en date du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;
- VU** le décret n° 2013-1181 du 17 décembre 2013 modifié portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;
- Vu** la note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national ;
- VU** la note des jours hors chantier en date du 19 janvier 2023 ;
- VU** le décret du 15 février 2022 du Président de la République portant nomination de M.GIRIER Jean-Marie, Préfet de la Vienne ;
- VU** l'arrêté en date du 28 juillet 2023, donnant délégation de signature à M. Fauchet, Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest par intérim en matière de gestion du domaine routier et de police de la circulation routière ;
- VU** la décision n° 2023-01-86 en date du 1^{er} août 2023 de Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest par intérim donnant délégation de signature au directeur adjoint,
- VU** l'avis favorable du Conseil Départementale de la Vienne en date du 16/08/2023
- VU** l'avis favorable de la commune de Migné-Auxances en date du 14/08/2023
- VU** le dossier d'exploitation sous chantier type - « fermeture des bretelles d'entrée et de sortie, LNE de Poitiers et déviation de Fleuré » approuvé en date du 20 décembre 2022.

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures d'exploitation durant les travaux de réparation de glissières, sur la bretelle de la RN 147 du PR 64+000 au PR 65+500 , sur le territoire de la commune de Migné-Auxances.

Considérant que la section concernée par les travaux est située hors agglomération,

Sur proposition de Monsieur le Chef du District de Poitiers, de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le 28 août entre 6h30 et 16h30, la bretelle d'entrée dans le sens 2 du diffuseur « Migné » sera fermée afin de réaliser les travaux de réparation de glissières.

Sens 1 : Limoges - Nantes

Sens 2 : Nantes – Limoges

Article 2 :

Pendant la durée de cette fermeture, des mesures de déviation détaillées ci-dessous seront mises en œuvre.

– Fermeture dans le sens Nantes-Limoges (= sens 2)

Diffuseur « Migné » Bretelle d'entrée	Mesure N° 21	<i>Les usagers venant de Saumur par la D347 et désirant prendre la direction de Limoges ou Poitiers, sont invités à prendre la D757 jusqu'au giratoire de Migné-Auxances afin de rejoindre la N147.</i>
--	-------------------------	---

Article 3 :

La fourniture, la pose, l'entretien, la surveillance et la dépose de la signalisation de chantier seront à la charge de la DIR Centre-Ouest, CEI de Poitiers - Lussac.

Article 4 :

Lors de l'achèvement des travaux et avant le rétablissement normal de la circulation, la chaussée devra être propre et satisfaire aux conditions normales de circulation.

Article 5 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue de Blossac, BP 541, 86020 Poitiers Cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 :

Le présent arrêté sera disponible dans les véhicules.

Article 8 :

M. le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur au Recueil des Actes Administratifs et sur le site Internet de la DIRCO, affiché aux abords du chantier et disponible dans les véhicules et dont ampliation sera adressée :

- au secrétaire général de la Préfecture de la Vienne ;
- au commandant du groupement de gendarmerie du département de la Vienne ;
- au Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Vienne,
chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution, et pour information à :
- au président du Conseil Départemental de la Vienne ;
- à la Présidente de Grand Poitiers;
- à l'Inspecteur Départemental du Service Incendie et de secours du département de la Vienne ;
- à la DDT de la Vienne ;
- au Président du syndicat des transports routiers ;
- à la Maire de Migné-Auxances.

À Limoges, le 18 AOUT 2023

**Le Préfet
pour le Préfet et par délégation,
Le directeur Interdépartemental des Routes
Centre-Ouest par intérim
pour le directeur par intérim et par délégation
Le directeur adjoint exploitation**



Hervé MAYET

